

Chapitre 44

Bois, charbon de bois et ouvrages en bois

Poteaux en bois appointés

présentant des profils (sections transversales) ronds ou demi-ronds, destinés à être enfoncés dans le sol pour différentes raisons (par exemple, former une palissade, soutenir des plantes, attacher des animaux, marquer des limites, etc.). Ils présentent une longueur de 1 à 2 mètres et un diamètre de 22 mm à 25 mm. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.29.2021.3



4404.1000

Bâtonnets en bambou

(tuteurs pour plantes), appointés, même fendus et éventuellement légèrement arrondis, non tournés, d'une longueur de 25 cm et plus (*les bâtonnets de moins de 25 cm [brochettes pour viande grillée par ex.] ainsi que ceux qui sont tournés sont classés au n° 4421.9100/9900 du tarif*). 544.11.1989.2

4404.2000

Feuille mince de bois

("kraft veneer") (épaisseur: 1,59, 2,54, 3,18 ou 4,76 mm) revêtue sur ses deux faces de papier kraft. 615.50.1987.2

4408.1000/
9000

Lames de parquet

non assemblées, d'environ 40 cm de long x 6 cm de large x 2 cm d'épaisseur, en bois massif dont une rive (longueur) est languetée et l'autre rainée. Les bouts (largeur) sont également ouvrés, l'un étant langueté et l'autre rainé. 304.56.1998.2

4409.1000/
2900

Panneau de particules de bois

d'une épaisseur de 38 mm, parement (face visible) recouvert d'un revêtement en PVC d'env. 2 mm et contre-parement (face cachée) d'une feuille en aluminium de 0,05 mm d'épaisseur, arêtes bordées d'une bande d'env. 1 mm d'épaisseur en matière plastique, sans autres ouvraisons, dimension 60 x 60 cm, composant d'éléments porteurs pour double plancher. (Les plateaux peuvent également être recouverts d'autres matières telles que feutre à l'aiguille, liège, métaux communs, etc.). 3144.4.1999.2

4410.1100

Panneau stratifié

composé de trois couches de panneaux de particules, découpé de forme circulaire (900 mm de diamètre et 25 mm d'épaisseur), recouvert de papier imprégné de résine mélaminique sur ses faces supérieure et inférieure. Le bord latéral est recouvert d'une bande de poly(chlorure de vinyle) (PVC), d'une épaisseur de 2 mm.

L'article, tel qu'il est présenté, ne possède aucune caractéristique indiquant qu'il est destiné à être combiné avec un autre article, ni permettant d'en identifier l'usage comme une partie de table, par exemple.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.15.2011.2

4410.1100

Panneau de fibres de bois (panneau de fibres à densité moyenne dit « MDF »)

d'une densité de 800 à 860 kg/m³, d'une épaisseur qui varie entre 3 et 4 mm (avec une tolérance de +/- 0,2 mm) et ayant une dimension (Lx l) de 2440 x 1220 mm.

Le produit est fabriqué par un processus de pressage à sec.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.43.2017.3

4411.1200

Pièces rectangulaires de bois stratifié

(213 cm de long x 11,26 cm de large x 23,8 mm d'épaisseur), utilisées pour fabriquer des chambranles de portes. Ce produit qui est constitué d'une âme épaisse et de deux plis extérieurs minces en bois de conifère, est rainé tout au long des deux rives afin d'y fixer un chambranle et un listel sur une face. Il est destiné à être coupé à la longueur voulue une fois que le chambranle et le listel ont été placés dans les rainures, de façon à obtenir un encadrement de porte fini.

Application de la Note 4 du Chapitre 44.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.57.1998.2

4412.5900,
4412.9900**Bois de sciage acétylé**

planches ou poutres massives en pin (*Pinus radiata*), sciées longitudinalement, d'une épaisseur excédant 6 mm, de diverses dimensions (largeur / longueur), traitées chimiquement avec de l'anhydride acétique sous pression et à haute température.

Ce traitement modifie la structure cellulaire du bois. De ce fait, la dureté, la densité et la résistance aux champignons, aux bactéries ainsi qu'aux insectes sont augmentées. En outre, le rétrécissement et l'altération sont réduits.

Application de la note 2 du chapitre 44. 3144.2.2015.4

4413.0000

Outil de ponçage

composé d'un fût en bois garni, sur sa face inférieure, de bandes de papier abrasif fixées, à une extrémité, par insertion dans une rainure en trait de scie marquée dans le fût et, à l'autre extrémité, par un coin s'enfonçant dans une échancrure de forme appropriée et pouvant être retiré pour permettre le remplacement, au fur et à mesure de leur usure, des bandes abrasives. 615.51.1987.2

4417.0000

Pièces de bois

d'épicéa, de pin ou de sapin (bois tendre) percées de trous et utilisées comme poutres dans la construction pour constituer la charpente d'une maison. Elles sont en bois massif et ont une section rectangulaire dont les dimensions sont à peu près les suivantes: 3,81 cm (1½ pouce) d'épaisseur et 8,25 cm (3¼ pouces) de largeur; elles sont coupées avec précision aux extrémités, en longueurs de 243,84 à 365,76 cm (8 à 12 pieds). Les rives sont poncées et les extrémités ne sont pas travaillées. Elles sont percées en leur milieu de trous de 2,54 cm (1 pouce) de diamètre situés à environ 40,64 cm (16 pouces) de chaque extrémité, afin de permettre le passage des fils électriques, des câbles et des tuyaux.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.42.2000.2

4418.3000

Panneau en bambou

assemblé pour revêtement de sol (épaisseur totale de 15 mm, largeur de 92 mm, longueur de 1850 mm), constitué de trois couches collées, chacune de 5 mm d'épaisseur environ. Chaque couche est composée de cinq lames en bambou dont le fil est orienté horizontalement (d'une largeur variable allant de 15 à 22 mm) collées rive à rive et réunies à leurs extrémités pour obtenir la longueur voulue. L'un des bouts et l'une des rives du panneau sont languetés tandis que l'autre rive et l'autre bout sont rainés afin de faciliter l'installation des panneaux. La couche supérieure est recouverte de plusieurs revêtements et de laques qui préservent le panneau des rayures et de l'usure. La couche inférieure présente sur sa longueur deux feuillures peu profondes, pour éviter le voilement du panneau.

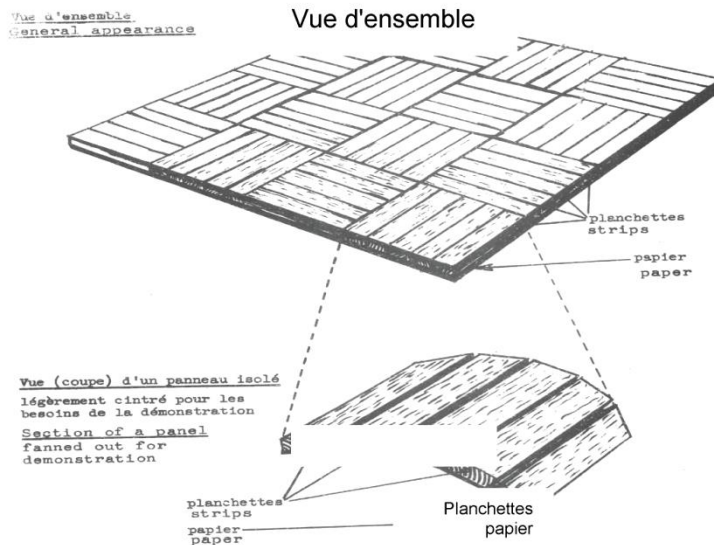
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.2.2007.2



4418.7300

Panneaux pour parquets en chêne, dits "panneaux-mosaïque"

composés de planchettes rabotées sur les deux faces latérales, simplement juxtaposées selon un dessin en damier et collées provisoirement sur un support en papier kraft dans le but d'en faciliter la pose en l'état. 615.53.1987.2



4418.7400

Panneau multicouche pour parquet

(épaisseur totale de 10 mm, largeur de 70 mm, longueur de 600 mm), composé d'une couche supérieure de 4 mm d'épaisseur consistant en une seule lame de bois massif en Merbau, collée sur un support à une couche de bois pourvu de rainures perpendiculaires tous les 4 cm environ sur toute la longueur, afin de conférer au produit une certaine souplesse. La couche inférieure est placée de manière perpendiculaire au fil de la couche supérieure. Le panneau est langueté et rainuré le long de ses rives et de ses bouts. La couche supérieure est vernie. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.58.2005.2

4418.7500

Panneau multicouche pour parquet

(épaisseur totale de 14 mm, largeur de 210 mm, longueur de 2190 mm) composé d'une couche supérieure en chêne de 4 mm d'épaisseur fixée sur un support à deux couches de bois. La couche supérieure se compose de deux rangées de lames, l'âme (d'une épaisseur de 8 à 9 mm) est placée de manière perpendiculaire au fil des couches supérieure et inférieure. Le panneau est langueté et rainuré le long de ses rives. La couche supérieure est vernie. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.59.2005.2

4418.7500

Panneau multicouche pour parquet

(épaisseur totale de 14 mm, largeur de 145 mm, longueur variable) composé d'une couche supérieure en hêtre de 4 mm d'épaisseur fixée sur un support à deux couches de bois. La couche supérieure se compose de deux rangées de lames, l'âme (d'une épaisseur d'environ 7 mm) se compose de lames en bois placées de manière perpendiculaire au fil des couches supérieure et inférieure et la couche inférieure est constituée par deux rangées de lames. Le panneau est langueté et rainuré le long de ses rives. La couche supérieure est vernie. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.60.2005.2

4418.7500

Panneaux pour parquets en hêtre

(d'une épaisseur de 13,8 mm ou 21,8 mm, d'une largeur de 129 mm, et d'une longueur de 3700 mm, 1830 mm ou 900 mm) constitués de deux rangées de merrains/frises en bois massif languetées et rainées assemblées dans la longueur, les rangées étant reliées entre elles par une double queue d'aronde collée. Les panneaux sont recouverts sur leur face inférieure d'un film polypropylène (stabilisateur d'humidité) et sont languetés et rainés sur leurs rives et leurs bouts. Les merrains/frises ont des longueurs de 308 mm, 408 mm, 467,5 mm, 474 mm ou 623,5 mm. Les merrains/frises qui constituent les panneaux ne comportent pas de motifs particuliers.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.18.2005.2



4418.7900

Panneaux cellulaires en bambou

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 a) et 6. 710108.31.2021.3

4418.9100

Sauna

non monté, pour une installation à l'intérieur de bâtiments et se composant pour l'essentiel:

- a) d'éléments en bois (comme par ex. des socles, supports, parois, portes), de sièges et de couchettes à fixer à demeure, ainsi qu'éventuellement d'un plancher et d'une barrière en bois autres qu'en bambou
- b) d'un poêle à sauna (selon son état propre).

Les petits objets d'équipements tels que lampes pour sauna, sablier, seau à eau avec puisette, présentés en même temps au dédouanement sont sans influence sur la tarification.

Voir aussi la décision "Appareil dit "sauna chez soi", n° 8516.7900.

584.119.1995.2

4418.9900

Planches

à fromage ou à viande, en bois, même avec plaquette décorative incrustée en céramique, en verre ou une coupe en acier inoxydable, même avec un couteau. 544.32.1987.2

4419.1100,

4419.2000

4419.9000

Chevalet de table

muni d'un tiroir en vue de ranger du matériel artistique. D'une hauteur de 10 cm (à l'état plié) pour une largeur de 40 cm et une profondeur de 38 cm, il peut soutenir des toiles ou des panneaux d'une hauteur maximale de 86 cm. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.2.2016.6



4420.9000

Présentoir de vente

ainsi qu'auxiliaires et supports de présentation pour bijouterie ou autres marchandises, en bois (caractère essentiel), même recouverts de tissu, de cuir ou d'autres matières, servant d'équipement à placer dans les vitrines, sur les comptoirs ou sur d'autres meubles. 3144.1.2013.2



4420.9000

Terrarium

constitué essentiellement de panneaux de fibres de bois recouverts et de deux vitres frontales coulissantes, pourvu de plusieurs ouvertures d'aération grillagées et d'une ouverture pour le passage de câbles, dimensions 100 x 50 x 60 cm, sans pied ni support, pour la détention d'animaux (reptiles, etc.) en appartement. 3144.6.2013.3



4420.9000

Bâtons

de bambou, pour portes de slalom, aux extrémités sciées perpendiculairement, recouverts entièrement de bandes en matière plastique colorée. 544.34.1987.2

4421.9100

Arbre à chat

se présentant sous la forme d'une structure à plusieurs niveaux constituée de:

- 3 plates-formes de base en bois, autres qu'en bambou, recouvertes de tricot peluche synthétique,
- 11 troncs (colonnes porteuses) fabriqués à partir de tubes de carton recouverts de ficelle de sisal (endroit où le chat peut se faire les griffes),
- 2 plates-formes en bois, autres qu'en bambou, avec des nattes (coussins) en tricot peluche synthétique détachables (endroit où le chat peut se reposer ou dormir),
- 2 niches pour chats en bois, autres qu'en bambou, recouvertes de tricot peluche synthétique (endroit où le chat peut se reposer ou dormir),
- 1 hamac en tricot peluche synthétique (endroit où le chat peut se reposer ou dormir) et
- 2 balles de jeu suspendues chacune à une ficelle.

Les arbres à chats offrent aux chats, outre la possibilité de se faire les griffes, encore d'autres possibilités telles que se reposer, dormir, grimper, jouer, etc. Les plates-formes, niches et articles similaires confèrent à l'ensemble le caractère essentiel au regard de leur utilisation et de leur importance par rapport aux tours à griffer.

Les produits tels que les tours à griffer, tapis griffoirs et marchandises similaires, sans autres accessoires telles que plates-formes, niches etc., dont la surface à griffer est en matières textiles (généralement en sisal) et dont les autres éléments ne jouent qu'un rôle accessoire de support, sont à classer d'après la matière textile constitutive.

Voir aussi la décision "Tour à griffer pour chat", n° 5609.0000.

3144.7.2011.2



4421.9900

Bouchons

en bois, autres qu'en bambou, pour obturer les trous laissés par les nœuds.
544.33.1987.2

4421.9900

Chevilles, cubes, parallélépipèdes

et ouvrages de formes similaires, en hêtre ou en bouleau, de dimensions réduites, utilisés pour le polissage au tambour d'objets en matières plastiques.
615.54.1987.2

4421.9900

Panneaux rectangulaires en pin

mesurant approximativement 122 cm x 244 cm x 1,8 cm, poncés, obtenus en collant rive à rive un certain nombre de pièces de bois, chacune mesurant approximativement 3,8 cm de largeur.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.71.2003.2

4421.9900

Poteaux en bois appointés

sciés longitudinalement pour présenter un profil carré ou rectangulaire, destinés à être enfoncés dans le sol pour différentes raisons (par exemple, former une palissade, soutenir des plantes, attacher des animaux, marquer des limites, etc.).

Ils présentent une longueur de 1 à 2 mètres et une section transversale de 22 x 22 mm à 25 x 25 mm.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.29.2021.6



4421.9900

Spatule

(abaisse-langue), entièrement en bois, autres qu'en bambou, dont l'emploi ne nécessite pas l'intervention d'un praticien, d'une longueur de 15 cm et d'une largeur de 2 cm, aux extrémités arrondies, non présentée dans un emballage stérile. 544.6.1989.2

4421.9900